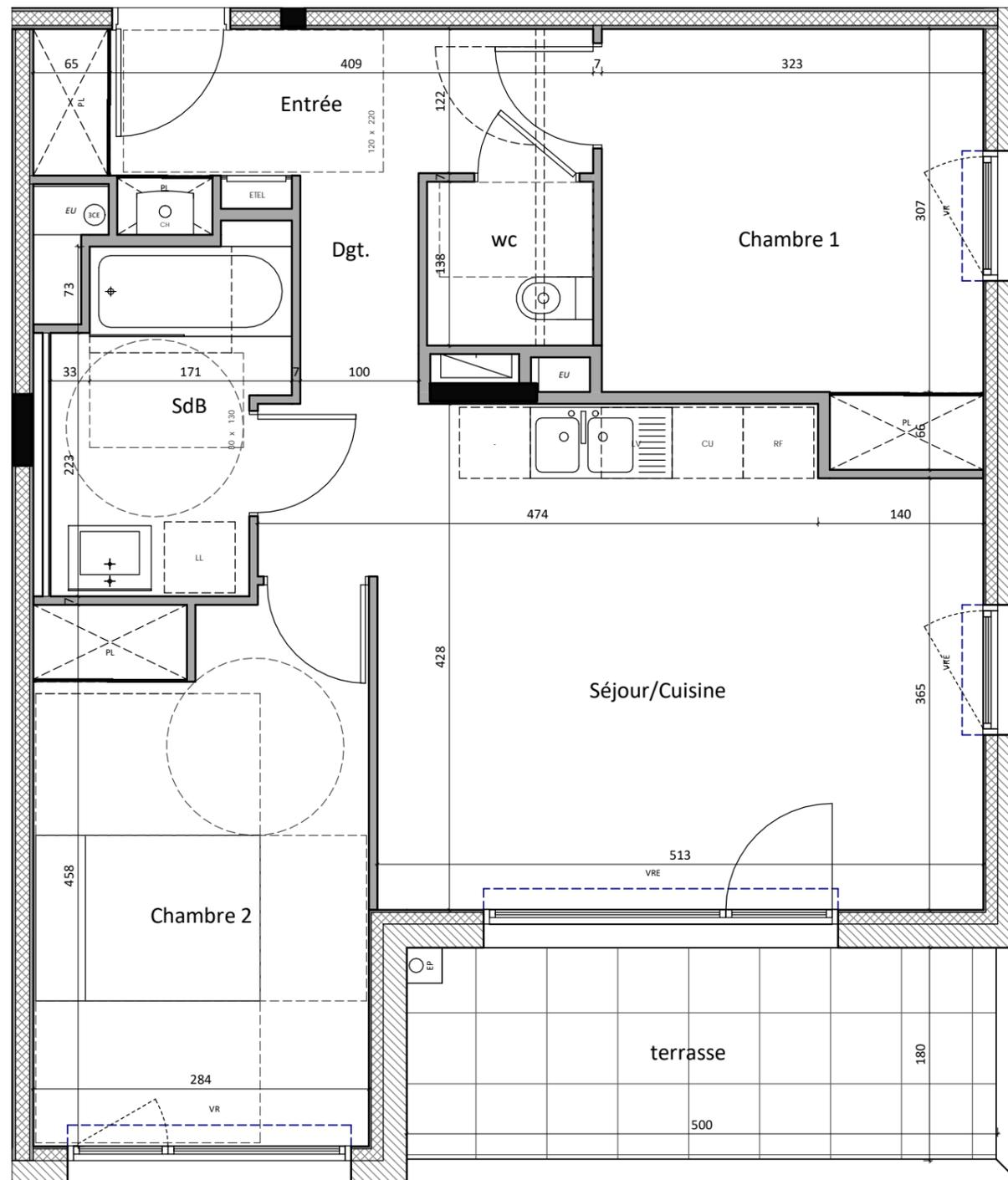


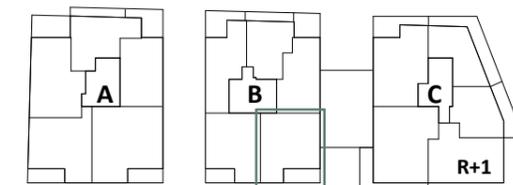
B 102



Sixtine
MAIRIE DE DOULON

33 Boulevard Millet - 44 300 NANTES

six ares
LABEL IMMOBILIER CRÉATIF



N° APPART.	TYPE	NIV
B-102	T3	1

SURFACES HABITABLES

Chambre 1	10.77 m ²
Chambre 2	13.12 m ²
Dgt.	1.93 m ²
Entrée	6.25 m ²
SdB	5.32 m ²
Séjour/Cuisine	22.54 m ²
wc	1.95 m ²
	61.88 m ²

terrasse	9.00 m ²
	9.00 m ²

LEGENDE

ETEL : tableau électrique
BEC : ballon eau chaude
FAV : fenêtre allège vitrée / **PF** : porte-fenêtre
VR : volet roulant
PL : placard

CH : chaudière
BEC : ballon eau chaude
SS : sèche-serviette
3CE : conduit chaudière

soffite 
 cloison envisageable 

poteau béton 

ECHELLE



DATE

25/11/2021

A 26
180, RUE AUDOINQUE
33 000 - BORDEAUX
T: 05 57 19 63 10

NOTA : Le présent plan exprime les dispositions générales de l'appartement, susceptibles d'adaptations techniques, de dimensions et d'organisation en fonction de nécessités techniques de réalisation. Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles et la surface est approximative au sens des articles L.261-15 et R.261-25 du code de la construction et de l'Habitation. Les équipements électroménager et mobilier indiqués ne sont pas fournis. Les équipements ménagers et le mobilier indiqués en pointillés ne sont pas fournis. Les poutres, poteaux et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement.

- En fonction des nécessités techniques de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ces plans
- Les différences de moins de 5% sur les surfaces exprimées seront tenues pour admissibles et ne pourront fonder aucune réclamation
- Les soffites, faux plafonds et gaines sont susceptibles d'évoluer en nombre et dimensions
- Les cuisines sont dessinées de manières représentatives, elles ne sont donc pas contractuelles
- Les canalisations, emplacements des prises, appliques, plafonniers, radiateurs ne sont pas figurés
- Toute différence entre les surfaces cotées et les surfaces exprimées sur les cartouches des plans ne peuvent être opposées. elles relèvent d'arrondis au dixième